

## NOS ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE LA DIVERSITE

Favoriser le pluralisme et rechercher la diversité au travers des recrutements et de la gestion des carrières est l'une des valeurs principales du groupe SOVITRAT. La lutte contre les discriminations est primordiale et permanente dans le cadre de nos activités.

En tant qu'acteur de l'emploi, nous œuvrons chaque jour afin d'accompagner nos collaborateurs, nous proposons des emplois aux personnes, leur donnons de l'expérience et l'opportunité de construire leur avenir. La compétence est la seule base de recrutement ou de promotion.

Etant signataires de la charte de diversité d'entreprise nous nous engageons sur ces 6 principes.

Les engagements en faveur de la diversité adoptés par le Groupe SOVITRAT ont pour objet de préciser l'appropriation de l'axe partagé au sein de notre organisation.

Notre démarche repose essentiellement sur 3 principes :

- L'égalité de traitement : assurer une égalité en matière d'emploi, de promotion et de formation professionnelle ;
- L'égalité des chances : être accessible par tous les publics ;
- Notre engagement sur le territoire.

En vertu de ce présent document, **nous nous engageons à** :

- 1- **Communiquer, former, informer et sensibiliser nos dirigeants et collaborateurs** impliqués dans le recrutement, la formation et la gestion des carrières aux enjeux de la non-discrimination et de la diversité ;
- 2- **Respecter et promouvoir l'application du principe de non-discrimination** sous toutes ses formes et dans toutes les étapes de gestion de ressources humaines que sont notamment l'embauche, la formation, l'avancement ou la promotion professionnelle des collaborateurs en recrutant sur le prima des seules compétences ;
- 3- **Chercher à refléter la diversité de la société française** et notamment sa diversité culturelle et ethnique dans notre effectif, aux différents niveaux de qualification ;
- 4- **Suivre** de façon régulière et précise nos résultats en matière de diversité et informer sur les résultats pratiques de cet engagement ;
- 5- **Respecter les principes des grandes initiatives nationales et internationales** auxquelles nous avons adhéré en matière de de droits de l'homme et de protection du travail (Charte de la Diversité, Global Compact des Nations Unies) ;
- 6- **Etre accessible** par tous afin de permettre le respect de ces engagements et leur progression en matière de diversité.

Fait à Lyon le 23/01/2017,  
Patrice ARTIGUE – *Directeur Général.*